

## Les missions

Elles sont fixées par la *Circulaire n°91-248 du 11/09/1991* complétée par la *Circulaire n°95-181 du 28/07/1995*, et ont pour objectif de permettre à chaque élève de poursuivre sa scolarité dans les meilleures conditions et d'acquérir une qualification en rapport avec son projet personnel

- *renforcer l'assiduité scolaire tout en soutenant le projet personnel de l'élève et en favorisant l'exercice de la responsabilité parentale*
- *aider l'élève à développer ses compétences psycho-sociales*
- *favoriser la scolarisation des élèves handicapés*
- *participer à la prévention et à la protection des mineurs en danger ou susceptibles de l'être*

## Les actions

- ✓ *des actions individuelles en direction des élèves et/ou de leur famille*
- ✓ *des actions collectives*
- ✓ *une expertise sociale et un conseil technique*

## Les outils

- ✓ *des permanences*
  - ✓ *des entretiens psycho-sociaux*
  - ✓ *des visites à domicile*
  - ✓ *un partenariat interne à l'éducation nationale*
  - ✓ *un réseau de partenaires extérieurs*
  - ✓ *la participation à différentes instances*
- etc.....*



## Le secret professionnel parlons-en !

*Les assistants sociaux sont soumis au secret professionnel de par leur profession (article 226-13 et 226-14 du nouveau Code pénal)*



*Le secret professionnel est un droit des usagers : il repose sur le respect et la protection de leur vie privée.*

*Se confier est parfois difficile et le secret professionnel peut participer à la relation de confiance.*

*Seule la loi n°2007-293 du 05/03/2007 relative à la protection de l'enfance autorise la transmission d'information dans un cadre bien défini.*

## *Des actions collectives*

*Nous pouvons construire ensemble dans le cadre du CESC ou du projet d'établissement des actions collectives sur les thématiques suivantes :*



*Protection de l'enfance*

*Assiduité scolaire*

*Parentalité*

*Citoyenneté*

*Lutte contre l'exclusion*

*Prévention de la violence*

*Estime de soi*

*Éducation à la sexualité*

*Prévention des conduites à risque*

*Liaison CM2/6ème*

.....

## *Contact*

Monsieur  
ACHACHERA Jonathan

Lieu d'intervention  
Lycée Jean BART DUNKERQUE  
Collège GUILLEMINOT DUNKERQUE  
Collège Maxence VAN DER MEERSCH

 06.14.41.62.02

 [jonathan.achachera@ac-lille.fr](mailto:jonathan.achachera@ac-lille.fr)

Service social en faveur des élèves

***LE SERVICE SOCIAL  
EN  
FAVEUR DES ELEVES***

*Un service spécialisé  
de l'Éducation Nationale*

